

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2007

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, à vingt heures, sous la présidence de Madame FLINTHAM-WALLET Anny, Maire.

Etaient présents : Mesdames Anny FLINTHAM-WALLET, Christiane HERBET, Patricia VINCENT, Marie-Françoise FELLER, et Messieurs André BALUT, Claude CAHON, Jean-Luc HUYON, Eric OBRY, Jean-Paul VORBECK. *Pouvoir de Mr René BUTTIN à Mme FLINTHAM-WALLET.*

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusé(e)s: Mme DERAMBURE, Mr CARON, Mr BUTTIN.

Madame Herbert a été élue Secrétaire de séance

- - - - -

Zone de développement éolien sur la canton de Conty par la Communauté de Communes du canton de Conty

Le Maire rappelle que les études sur le Zones de développement Eolien sur 6 cantons ont été effectuées par le Syndicat Mixte PSSO Pays de Somme Sud Ouest avant sa dissolution.

La Zone de Développement Eolien a été validée par le Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2007 et une réunion publique de présentation a eu lieu le 30 octobre à Conty.

Cette zone de Développement Eolien est composée de 5 secteurs pour un total de 98 Mégawatts et 49 éoliennes maximum. Il n'y aura pas d'éolienne sur le territoire de Plachy-Buyon (elles pourraient être implantées aux environs de Namps au Val, Velennes, Oresmaux).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la Zone de Développement Eolien.

Réforme de la carte judiciaire

Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur Daniel DUBOIS, Sénateur, Président du Conseil Général de la Somme concernant le projet de réforme de la carte judiciaire, et propose qu'un vœu du Conseil Municipal soit versé au dossier qu'il constitue pour Madame la Ministre de la Justice.

Concernant le département de la Somme, il est prévu : suppression des tribunaux de grande instance de Péronne et d'Abbeville, des tribunaux d'instance de Doullens, de Montdidier, du greffe d'Albert, des tribunaux de commerce d'Abbeville et de Péronne, ainsi que le disparition programmée de tribunaux de prud'hommes.

Au terme de cette réforme il n'y aurait plus qu'un seul tribunal de grande instance dans la Somme (contre 3 dans l'Aisne et l'Oise), et un seul tribunal de Commerce dans la Somme (contre 2 dans l'Aisne et l'Oise).

Plutôt que d'apporter la modernisation et les améliorations nécessaires pour assurer l'égalité de tous devant le service public de la justice, cette réforme fait disparaître la justice de proximité, et accentuent les problématiques spécifiques de déplacement.

Lors de sa séance du 19 novembre 2007, le Conseil Général de la Somme demandent à Madame le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de reconsidérer la situation particulière du département de la Somme. Le Conseil Municipal décide de se joindre à la demande du Conseil Général.

Informations sur les travaux d'électricité et d'éclairage publics: les travaux de renforcement et d'effacement des réseaux électriques Route de Conty arrivent à leur terme.

Notre demande pour 3 candélabres (la ruelle derrière l'école, place de mésanges, Chemin du moulin) est en cours de traitement par le SIER (syndicat d'électricité) Sud d'Amiens. Concernant le candélabre au Chemin du Moulin, le SIER a précisé que la collectivité devra, d'une part faire installer un compteur supplémentaire par EDF, et d'autre part que le réseau d'éclairage public devra faire l'objet d'une extension. Le Conseil Municipal confirme la réalisation de ces travaux début 2008.

PLU. – Présentation du P.A.D.D. aux personnes publiques associées

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réunion de présentation du P.A.D.D Plan d'Aménagement et de Développement Durable aux personnes publiques associées (DDAF, ...) s'est tenue le 9 novembre 2007.

Le compte rendu de Madame Boudard Capon n'est pas fidèle à ce qui a été dit lors de la réunion, aussi des modifications ont été demandées avant l'envoi aux personnes publiques associées.

La prochaine réunion de travail avec Mme Boudard Capon est fixée au 7 janvier 2008 à 9 h 30.

Participation pour Voies et Réseaux

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes a obtenu l'autorisation de construire la salle multisports Route de Bacouel.

Afin de pouvoir récupérer auprès des propriétaires une partie des frais d'extension des réseaux d'eau et d'électricité, il convient de mettre en place la PVR Participation pour Voies et Réseaux (sujet déjà évoqué en réunion de travail sur le PLU, notamment pour les futures zones constructibles). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre en place la participation pour Voies et Réseaux. A cette délibération de principe, viendront s'ajouter des délibérations spécifiques à chaque voie.

Prime de fin d'année

Sur proposition du Maire, considérant que les agents non titulaire ne peuvent pas bénéficier d'une prime de fin d'année -comme la perçoivent les agents titulaires- le Conseil Municipal adopte le principe d'un bon d'achat pour les non titulaires.

Logement de fonction – avantage en nature

Le Maire rappelle que Madame Maguéro, ex Trésorière de Conty, afin de régulariser l'occupation du logement de fonction, avait proposé la mise en place d'un avantage en nature (entre en compte pour le calcul des impôts mais ne réduit pas le montant du salaire) plutôt que d'un loyer.

Les services d'évaluation de Domaines ont évalué le loyer à un montant de 462 €.

Le Maire rappelle que le logement est utile pour les besoins du service : fonctions du garde, proximité de l'école, intervention à toute heure...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer un avantage en nature (correspondant à un loyer) d'un montant de 200 € à compter du 1^{er} janvier 2008.

Courrier de Mme Bulot, Directrice de l'école

Pour l'arbre de Noël du regroupement pédagogique, les enseignants ont prévus une sortie au cinéma. Mme Bulot sollicite une aide financière des communes et de la Communauté de Communes pour cette sortie. Le Conseil Municipal décide que la commune prendra en charge le coût des entrées pour les enfants de Plachy et les friandises.

Informations

L'arbre de Noël des enfants de la commune a lieu ce samedi 15 décembre 2007

- **Colis des aînés** (x 47) : la distribution est prévue le **22 décembre 2007**
- Il y aura un **concert gratuit** à l'église de Plachy-Buyon, le **22 décembre 2007** à 19 h 45, « les Petits Baladins d'Amiens » interpréteront des chants de Noël.

Calendrier 2008 : Lors d'une réunion de la commission animation du Conseil Municipal a eu lieu à laquelle ont participé les présidents d'associations et Mme Joron, les dates des principales manifestations :

- Vœux de la Communauté de Communes le 7 janvier 2008
- Vœux à Plachy-Buyon le 19 janvier 2008
- Repas des aînés le 2 mars 2008
- Marché de Printemps le 4 mai 2008

Renouvellement de contrat

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de Mme Sylvie Evrard qui prend fin au 31 décembre 2007 va être renouvelé pour l'année 2008, dans les mêmes conditions, à savoir 6 heures hebdomadaires.

Imprimante couleur pour le secrétariat

L'adjoint Mr Obry informe le Conseil Municipal qu'une imprimante couleur a été achetée pour le secrétariat ; les impressions en couleur devant être faites auparavant dans le bureau du garde. La possibilité de changer une seule des couleurs permet des économies de cartouches d'encre.

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Debruyne propose de mettre en place des cours d'informatique bénévolement. Des dates seront décidées début 2008.

Questions diverses

En réponse aux questions posées par Mr Huyon, le Maire précise que les demandes de permis de construire déposés concernant une parcelle de la Rue des Clabaudois n'ont pas reçu d'avis favorable, l'un est incomplet, les autres irrecevables. Le demandeur ne s'est pas manifesté à ce jour.

En ce qui concerne l'achat d'une parcelle supplémentaire à l'arrière de leurs propriétés Rue du Commandant André Dodart, les acquéreurs ont accepté le prix proposé par le Conseil Municipal, les compromis de vente ont été signés.

La séance est levée à 22 h 30.